

07

RAPPORT

OBJET : TRANSPORT DES ÉLÈVES MESSINS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Il est nécessaire de passer un marché public de prestations de services dans le cadre du transport d'élèves des écoles primaires messines à destination des piscines de la Ville de METZ, du Palais Omnisports les Arènes, de l'Anneau (halle d'athlétisme), du golf ainsi que du transport à titre occasionnel pour des animations ponctuelles (Ecole des Sports).

A cet effet, il y a lieu d'engager la consultation adéquate selon le code des marchés publics, permettant de confier à une ou plusieurs entreprises les prestations de transports.

Le montant total de ces prestations réparties en 3 lots est estimé à 114 750 euros par an, et se décompose comme suit :

- | | |
|--|----------|
| - Lot 1, Piscines : | 69 000 € |
| - Lot 2, Palais omnisports les Arènes, l'Anneau et le golf : | 40 500 € |
| - Lot 3, Transports occasionnels : | 5 250 € |

Dans l'hypothèse d'une reconduction sur une période maximale de 3 années, le montant total s'élèverait à 344 250 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations conformément aux dispositions du code des marchés publics et à signer les marchés correspondants.

Le financement interviendra sur les crédits ouverts chaque année au Budget.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : TRANSPORT DES ÉLÈVES MESSINS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le Code des marchés publics pris notamment en ses articles 26, 33, 57 à 59,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Considérant la nécessité de transporter les élèves messins dans le cadre des activités sportives scolaires et extra scolaires,

Considérant que le montant prévisionnel annuel des prestations de services est de 114 750 Euros Toutes Taxes Comprises ;

Considérant que le marché est passé en 3 lots séparés afin de susciter la plus large concurrence :

- Lot 1, transport en direction des piscines :	69 000 €
- Lot 2, transport en direction du Palais Omnisports les Arènes, de l'Anneau (salle d'athlétisme) et du golf :	40 500 €
- Lot 3, transport à titre occasionnel pour des animations ponctuelles (Ecoles des Sports) :	5 250 €

DECIDE la réalisation d'une prestation de service concernant le transport des élèves messins dans le cadre des activités sportives scolaires et extra scolaires, le coût de celle-ci étant estimé à 114 750 euros, soit 344 250 euros dans l'hypothèse d'une reconduction sur une période maximale de 3 années ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public nécessaire en vue de l'attribution des marchés de transport des élèves messins dans le cadre des activités sportives ;

RENOIE à la Commission des Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces services, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appel d'Offre, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

DECIDE d'imputer ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué :

Belkhir BELHADDAD